

COMMUNIQUE DE PRESSE

Geneviève P-GAILLARD dénonce la faiblesse du texte mais aussi toute forme de récupération, de prise d'otages ou de calcul autour du vote de la charte de l'environnement.

Par conviction, je suis farouchement engagée pour la consécration d'une meilleure prise en compte environnementale au niveau des politiques publiques, des activités économiques et de l'exploitation des nouvelles technologies. Ceux qui, à gauche comme à droite ont souhaité rejeter le projet de charte se sont laissé bernés en donnant crédit à la prétendue paternité de Chirac à propos d'une attente trentenaire et d'une nécessité portée à maintes reprises à gauche comme à droite. Il s'agit d'un enjeu majeur de notre temps. Cependant, la rédaction soumise à l'Assemblée Nationale et votée hier, même si elle est de nature à cristalliser une avancée incontestable pour la défense de l'environnement et l'avènement du développement durable, s'avère en retrait des propositions de la Commission Coppins à laquelle j'ai siégé. De ce constat, j'avais fait valider par le groupe socialiste un certain nombre d'amendements d'amélioration afin de gommer certaines conséquences non mesurées, d'insuffler plus d'ambition et de répercussions pratiques des principes et valeurs évoqués dans le projet dont la force et l'effectivité ont été hypothéquées. Or, aucun de ces amendements, à l'exception d'un seul à l'article 2 objectivant la référence à la santé, n'a été retenu.

Au bout du compte en l'état actuel, cette charte censée nous garantir contre la dégradation constante de notre environnement s'apparente trop souvent au fil de son contenu à un contrat d'assurance dans lequel tout risque semble couvert mais avec un renvoi à un dispositif subtil qui réduira voire rendra impossible toute prétention à bénéficier de l'application des apparentes générosité et innovation de ses clauses...

Au vu de cette rédaction incomplète, imparfaite, voire problématique, et du refus délibéré de l'améliorer notamment par la reconnaissance expresse du principe pollueur-payeur, ou par la création de vrais devoirs en pendant des droits reconnus, c'est-à-dire dont la non observation soit sanctionnée ; j'ai décidé de manifester mon souhait d'exigence par un vote d'abstention. Je compte sur le passage au Sénat et surtout la deuxième lecture pour que les améliorations nécessaires soient apportées à ce projet, et alors je voterai avec pour seule ligne d'appréciation celle de la plus value pour la défense de l'environnement et du développement durable.

Geneviève P-GAILLARD
Le 2 juin 2004